

OCT 21/15

August 14, 2015 Québec Premier Philippe Couillard Letter addressed to the federal party leaders

**Excerpt:****Note d'information sur les dossiers prioritaires****Développement économique****La frontière septentrionale du Québec**

(Translation)

**The northern boundary of Québec****Context**

The northern boundary of Québec is delineated by the “shore”, which has been clarified by the federal and Quebec governments as meaning the low water mark. In practice, this means that any work overlapping this mark would be transboundary work requiring authorization from the governments of the adjacent territories. This situation represents an anomaly for a coastal State, and Québec should be entitled to a maritime extension of its coasts.

On several occasions in the past, Québec has requested that off-shore islands and part of the northern seas be attached to its territory in order to obtain a more appropriate boundary and to correct problems related to the current configuration of its boundary. The federal government has always refused such requests. It becomes urgent to discuss this issue, particularly in the context of the Northern Plan and the Maritime Strategy of the Government of Quebec that focus on the development and protection of the vast Quebec territory bordered by the northern boundary.

**Commitment**

Quebec is asking to the next federal government for its commitment to discuss with the Government of Quebec the maritime extension of its coasts.

Pending a comprehensive settlement of this issue, which might involve other stakeholders such as concerned Native communities and Nunavut, Quebec is asking the next federal government for a commitment to enter into a collaborative agreement regarding transboundary economic development and conservation projects in the Northern Quebec territory.



## Premier

[Home](#) [What's New](#) [News](#) [August](#) Lettre du premier ministre adressée aux chefs de partis fédéraux

# Lettre du premier ministre adressée aux chefs de partis fédéraux

Québec, le 14 août 2015

À tous les chefs des partis fédéraux

Madame,  
Messieurs,

En 2017, dans moins de deux ans, la fédération canadienne soulignera son 150<sup>e</sup> anniversaire. Il s'agira alors d'un moment privilégié pour célébrer le chemin parcouru et nos accomplissements, mais aussi pour faire le point sur les défis que nous sommes appelés à relever maintenant et pour l'avenir.

Le succès de notre fédération repose sur la collaboration et la coordination entre les deux ordres de gouvernement, qui sont essentielles afin de parvenir à des ententes et d'atteindre des objectifs communs. Il repose sur notre capacité à être partenaires. Le respect réciproque que nous nous devons l'un envers l'autre en témoigne : le respect de nos institutions, de nos compétences et de nos particularités; le respect des orientations politiques, législatives et budgétaires que nous établissons chacun en fonction de nos priorités, de nos valeurs et de nos besoins. Nous réaffirmons notre adhésion et notre attachement à ces principes qui ont fondé le Canada.

Le Québec s'est affirmé comme un acteur important, un leader de notre fédération. Les armoiries du pays témoignent du fait qu'il repose sur un pacte historique entre ses deux peuples fondateurs. Le Canada d'aujourd'hui ne serait pas ce qu'il est devenu sans l'apport de toutes ses composantes incluant les Premières Nations et les Inuits, et sans l'apport essentiel du Québec.

Seule société à majorité francophone en Amérique, son caractère spécifique est source de fierté et de richesse tant pour les Québécois que pour l'ensemble des Canadiens. De tout temps, avant 1867 comme après, le droit civil, la culture et la langue majoritaire française ont fait partie des attributs incontournables du Québec.

La Cour suprême du Canada l'a reconnu à de nombreuses reprises. Récemment, elle s'appuyait sur la présence au Québec de valeurs sociales distinctes pour rendre une décision à l'égard de la nomination des juges à la Cour suprême du Canada. Par ailleurs, la Chambre des communes du Parlement du Canada a reconnu la nation québécoise au sein du Canada.

La différence québécoise est une réalité incontournable qui participe à la définition même du Canada. La reconnaissance de cette différence par les institutions de notre fédération ouvre la porte à son inscription dans notre Constitution. Pour le Québec, celle-ci et d'autres enjeux constitutionnels devront faire partie d'éventuelles discussions de nature constitutionnelle. Ainsi, la réforme du Sénat, la nomination des juges à la Cour suprême, l'encadrement du « pouvoir fédéral de dépenser » dans des domaines de compétence provinciale, la constitutionnalisation des aspects de l'immigration cruciaux pour le Québec de même que la question du droit de veto sont tout aussi importants.

Par ailleurs, nous désirons vous faire part d'un certain nombre d'enjeux importants dans le fonctionnement quotidien de la fédération en prévision des élections fédérales de l'automne 2015. Ces enjeux ont trait au fédéralisme fiscal, au développement économique, aux institutions et à la dualité linguistique. De plus, nous portons à votre attention des éléments qui, à notre avis, demandent un niveau accru de concertation entre les deux ordres de gouvernement.

Avec ses 8,2 millions d'habitants, le Québec est la deuxième province la plus populeuse et continue d'être une force économique majeure au Canada. Fort de ses nombreux atouts, il a une expérience, des particularités et des défis qui lui sont propres et dont les partis fédéraux doivent tenir compte. Comme premier ministre du Québec, et au nom de la population québécoise, j'ai le devoir et la responsabilité de demander aux partis fédéraux qu'ils nous disent clairement, à l'aube de la prochaine élection fédérale, comment ils entendent contribuer à ce que le Québec puisse continuer à se développer, à s'épanouir et à rayonner à son plein potentiel au sein du Canada. Mon gouvernement ne manque pas d'ambitions pour bâtir un Québec plus prospère – que l'on pense seulement au Plan Nord et à la Stratégie maritime qui ont un immense potentiel – et je ne doute pas qu'il en soit de même pour les partis fédéraux.

Notre objectif est commun, puisque ce qui bénéficie aux Québécois bénéficie aussi aux Canadiens. Si beaucoup de progrès ont été accomplis, il faut reconnaître que les défis restent néanmoins nombreux. C'est pourquoi je vous interpelle aujourd'hui sur un certain nombre d'entre eux que le gouvernement du Québec a identifiés comme prioritaires, ne serait-ce que parce qu'ils sont déterminants pour la qualité des services rendus à sa population, notamment en matière de santé, pour le développement économique du Québec et de ses régions, pour l'environnement ou encore pour l'amélioration de la fédération canadienne.

Les Québécoises et les Québécois doivent connaître la position de votre parti sur certains des dossiers qui attendent toujours un règlement satisfaisant ou dont l'évolution demeure préoccupante. Ils s'attendent des partis fédéraux qu'ils défendent et promeuvent les intérêts du Québec à Ottawa. À l'occasion de la présente campagne électorale, outre les questions formulées par les provinces et territoires par le biais du Conseil de la fédération, le gouvernement du Québec vous demande, par conséquent, un engagement clair à l'égard de chacun des dossiers suivants :

#### **Fédéralisme fiscal**

1. Transfert canadien en matière de santé
2. Péréquation
3. Pouvoir fédéral de dépenser

## **Développement économique**

1. Financement des infrastructures – soutien aux projets liés à la Stratégie maritime et au Plan Nord
2. Infrastructures du Nord et frontières septentrionales
3. Développement durable et changements climatiques
4. Accord Canada-Union européenne – Compensation pour les producteurs laitiers
5. Accord de partenariat transpacifique – Protection de la gestion de l'offre
6. Contrats pour le Chantier Davie

## **Institutions fédérales et dualité linguistique**

1. Financement de Radio-Canada
2. Nomination et bilinguisme des juges de la Cour suprême du Canada

## **Concertation fédérale-provinciale**

1. Péage sur le pont Champlain
2. Projet de loi C-51

Vous trouverez ci-joint une description sommaire des enjeux relatifs à chacun des dossiers précédemment mentionnés, laquelle fait également état de nos attentes relativement à ce qui sera requis de votre part en vue de les faire progresser dans le meilleur intérêt du Québec et du Canada.

Les Québécoises et les Québécois porteront, j'en suis sûr, une grande attention à l'expression publique de vos intentions en ce qui concerne les enjeux soulevés dans cette lettre. D'ici là, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le premier ministre,

Philippe Couillard

**See also:**

Note d'information

sur les dossiers prioritaires

Réponse du chef du Parti libéral du Canada, M. Justin Trudeau

Réponse du chef du Nouveau Parti démocratique du Canada, M. Thomas Mulcair

Réponse du chef du Parti conservateur du Canada, M. Stephen Harper

Réponse du chef du Bloc Québécois, M. Gilles Duceppe

Réponse du chef du Parti vert, M<sup>me</sup> Elizabeth May

---

Last update: September 30, 2015

Online as of: August 17, 2015

## Premier

[Home](#) [What's New](#) [News](#) [August](#)

Lettre du premier ministre adressée aux chefs de partis fédéraux - Note d'information sur les dossiers prioritaires

---

# Lettre du premier ministre adressée aux chefs de partis fédéraux

---

## Note d'information sur les dossiers prioritaires

[Fédéralisme fiscal](#)

[Développement économique](#)

[Institutions fédérales et dualité linguistique](#)

[Concertation fédérale-provinciale](#)

### FÉDÉRALISME FISCAL

#### Transfert canadien en matière de santé

##### Contexte

En 2011, le gouvernement fédéral a imposé de façon unilatérale de nouveaux paramètres aux revenus des provinces découlant du Transfert canadien en matière de santé (TCS). Ainsi, la croissance annuelle du TCS sera réduite, passant de 6 % à 3 %. Cela signifie qu'entre 2017-2018 et 2024-2025, le manque à gagner sera pour l'ensemble des provinces de 32,6 G\$, dont 7,3 G\$ pour le Québec.

Par ailleurs, depuis 2014-2015, le gouvernement fédéral répartit exclusivement le TCS au prorata de la population, ce qui privera le Québec de 2,1 G\$ entre 2014-2015 et 2024-2025. En plus de devoir faire face à une baisse de la contribution fédérale en santé, plusieurs provinces subiront de fortes pressions financières découlant des changements démographiques liés au vieillissement de la population. Mentionnons également les pressions liées aux maladies chroniques et aux avancées technologiques.

##### Engagement

Le Québec demande un engagement de votre part visant à augmenter le TCS afin qu'il représente 25 % des dépenses en santé des provinces et à répartir la hausse du TCS en fonction des caractéristiques spécifiques des populations desservies, dont les réalités démographiques. Cette hausse du TCS aidera à soutenir l'innovation et la transformation des systèmes de santé au bénéfice des patients.

## **Péréquation**

### **Contexte**

Les plafonds imposés unilatéralement au programme de péréquation en 2008 l'éloignent de son objectif de compenser les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces. Uniquement pour l'exercice financier 2015-2016, l'enveloppe limitée à la croissance du PIB (plafond PIB) privera le Québec de 569 M\$.

Par ailleurs, le Québec dénonce le traitement différencié depuis 2008 entre les dividendes découlant du transport et de la distribution d'électricité d'Hydro-Québec et d'Hydro One (Ontario) dans le calcul de la péréquation, ce qui prive le gouvernement du Québec de plus de 330 M\$ par année.

### **Engagement**

Dans le cadre du programme de péréquation, le Québec demande un engagement de votre part afin de :

- retirer le plafond;
- procéder à court terme au traitement équitable des dividendes de transport et de distribution d'Hydro-Québec à l'assiette des impôts sur le revenu des sociétés.

## **Pouvoir fédéral de dépenser**

### **Contexte**

Dans l'ordre constitutionnel canadien, les deux ordres de gouvernement ont un statut égal. Dans ce cadre, le recours unilatéral au « pouvoir fédéral de dépenser » contredit les fondements du fédéralisme en ce qu'il écarte le partage des compétences, infléchit les priorités des gouvernements provinciaux et porte atteinte à leur autonomie décisionnelle et financière. Tous les gouvernements successifs du Québec ont dénoncé constamment et sans équivoque l'exercice de ce pouvoir unilatéral.

Le Québec a toujours cherché à conserver la pleine maîtrise de ses choix dans des domaines essentiels au maintien et au développement de sa spécificité. Dans ses champs de compétence, le gouvernement du Québec estime être le mieux placé pour répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois.

### **Engagement**

Le Québec demande un engagement de votre part afin de conclure une entente lui reconnaissant un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation pour toute initiative financière fédérale qui prend place dans ses champs de compétence, et ce, afin qu'il puisse agir sans interférence et que le pouvoir de dépenser dont le gouvernement fédéral s'autorise soit ainsi mieux encadré et davantage respectueux de l'autonomie des provinces et de l'esprit même du fédéralisme collaboratif.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

## Financement des infrastructures

### Contexte

Dans le cadre de ses actions prioritaires, le Québec s'est doté du Plan québécois des infrastructures 2015-2025 (PQI) qui vise la modernisation, la réfection et la préservation des infrastructures publiques québécoises. Les fonds prévus au nouveau Plan Chantiers Canada 2014-2024 serviront à soutenir le PQI en lien avec la volonté du Québec d'investir dans les projets qu'il juge prioritaires.

Alors que les provinces et les territoires investissent environ trois fois plus que le gouvernement fédéral dans les infrastructures publiques, ce dernier reçoit pourtant une part équivalente à celle des provinces et des territoires des revenus générés par l'activité économique découlant de ces investissements.

### Engagement

Le Québec demande un engagement de votre part en vue d'augmenter significativement, au-delà de celui prévu au Plan Chantiers Canada, le financement fédéral en infrastructures destiné aux provinces et aux territoires et réparti au prorata de leur population.

Il demande également que ces nouveaux fonds soient versés au Québec par l'entremise d'un transfert en bloc permanent, plutôt que dans le cadre de plusieurs ententes administratives, cette approche étant à la fois la plus efficace et respectueuse des champs de compétence du Québec.

## Infrastructures du Nord

### Contexte

Le Nord québécois offre un potentiel minier, énergétique, forestier, bioalimentaire et touristique important. Dans le cadre de la relance du Plan Nord, le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif de mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec. D'ici 2035, ce sont plus de 50 G\$ d'investissements privés et publics qui y seront affectés.

L'engagement du gouvernement fédéral dans cette relance, notamment sous l'aspect financier, est nécessaire pour les domaines prioritaires que sont les infrastructures de transport stratégique et de télécommunication. Par ailleurs, le gouvernement du Québec est très préoccupé par le problème de pénurie de logements au Nunavik.

### Engagement

Le Québec demande un engagement de votre part pour que le prochain gouvernement fédéral s'engage à ce que le Québec reçoive une juste part des investissements fédéraux en matière de développement nordique auprès des Premières Nations et des Inuits. Le Québec demande également un engagement de votre part afin d'augmenter de façon significative sa contribution financière afin de contrer le grave problème de pénurie de logements au Nunavik.

## **La frontière septentrionale du Québec**

### **Contexte**

La frontière septentrionale du Québec est délimitée à la « rive », qui a été précisée entre les gouvernements fédéral et québécois comme étant la ligne des basses eaux. Concrètement, cela fait en sorte que tout ouvrage chevauchant cette ligne serait un ouvrage transfrontalier nécessitant l'autorisation des gouvernements des territoires adjacents. Cette situation constitue une anomalie pour un État côtier; le Québec devrait pouvoir bénéficier d'un prolongement maritime de ses côtes.

À plusieurs reprises dans le passé, le Québec a demandé à ce que les îles côtières et une partie des mers septentrionales soient rattachées à son territoire afin d'obtenir une frontière plus appropriée et de corriger les difficultés liées à la configuration actuelle de la frontière. Le gouvernement fédéral a toujours refusé ces demandes. Il devient urgent de discuter de cette question, particulièrement dans le contexte du Plan Nord et de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec qui misent sur le développement et la protection du vaste territoire québécois bordé par la frontière septentrionale.

### **Engagement**

Le Québec demande au prochain gouvernement fédéral qu'il s'engage à discuter avec le gouvernement du Québec du prolongement maritime de ses côtes.

En attendant un règlement global de cette question, qui pourrait impliquer d'autres intervenants comme les communautés autochtones concernées et le Nunavut, le Québec demande au prochain gouvernement fédéral qu'il s'engage à conclure une entente de collaboration relative aux projets transfrontaliers de développement économique et de conservation du territoire septentrional du Québec.

## **Développement durable et changements climatiques**

### **Contexte**

Pour le Québec, la question environnementale est de première importance. Le Québec entend continuer de s'assurer de l'exercice plein et entier de ses compétences à l'égard de tout projet.

Le Québec a, dès 2007, fixé un prix pour le carbone au moyen de redevances. En juin 2012, il avait choisi d'agir et de prendre le nécessaire virage vers une économie moins émissive en carbone en se dotant de sa première stratégie en matière de changements climatiques. En 2013, le Québec lançait son système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit, pour le Québec, du moyen le plus efficace de réduire son empreinte carbone tout en favorisant la relance et le développement durable de son économie. Ce marché du carbone a été lié depuis à la Californie. Récemment, l'Ontario a annoncé son intention de s'y joindre.

Le consensus scientifique appelle aujourd'hui à d'importantes réductions des émissions mondiales de GES, de façon à limiter le réchauffement climatique planétaire à moins de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Alors que le gouvernement fédéral a

annoncé unilatéralement que le Canada réduirait ses émissions de GES de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2005, il tarde à faire connaître les mesures requises à l'atteinte de cette cible.

## **Engagement**

En prévision de la Conférence de Paris en décembre 2015, le gouvernement du Québec demande que le prochain gouvernement fédéral :

- reconnaît le rôle et les actions des États fédérés dans la lutte contre les changements climatiques dans le cadre des négociations internationales ainsi que l'apport des mécanismes de marché qu'ils ont mis en place;
- apporte son soutien aux efforts consacrés par les provinces et les territoires en vue d'assurer une transition efficace et rentable vers une économie sobre en carbone, notamment en implantant un encadrement fiscal favorable aux mécanismes des provinces et des territoires visant à induire un coût carbone, tel que le SPEDE du Québec;
- appuie les entreprises en économie verte, notamment la recherche et l'innovation; et
- priorise les investissements dans ses infrastructures qui sont cohérents avec la lutte contre les changements climatiques.

## **Accord économique et commercial global avec l'Union européenne – compensation pour les producteurs laitiers et Partenariat transpacifique – gestion de l'offre**

### **Contexte**

Le 18 octobre 2013, le gouvernement du Canada a conclu l'entente de principe de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne (UE). Dans le cadre de cet accord, le gouvernement fédéral a concédé à l'UE un accès supplémentaire au marché canadien de 17 700 tonnes de fromage par année. À terme, cette concession fera passer l'accès au marché canadien pour l'importation de fromage étranger de 20 411 tonnes à 38 111 tonnes par année.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à dédommager les secteurs laitier et fromager qui pourraient être affectés par cette hausse d'accès au marché canadien.

Par ailleurs, concernant les négociations de l'accord commercial Partenariat transpacifique (PTP), le Québec est particulièrement soucieux de possibles ouvertures dans le secteur agricole qui puissent affecter négativement les secteurs d'activité soumis à la gestion de l'offre.

## **Engagement**

Le Québec demande une garantie de votre part à honorer les engagements et à respecter les obligations faisant partie de l'AECG ainsi qu'à compenser tous les maillons de l'industrie québécoise touchés par l'augmentation du contingent tarifaire de fromage.

Concernant les négociations du PTP, le Québec demande au gouvernement fédéral de préserver l'intégrité du système de la gestion de l'offre.

## **Contrats pour le Chantier Davie**

## **Contexte**

Le gouvernement fédéral a retenu, en mars 2011, les chantiers navals Irving (Nouvelle-Écosse) et Seaspan (Colombie-Britannique) pour le renouvellement de la flotte de la Marine royale canadienne dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. Alors que le Plan d'action économique de 2015 indique une augmentation des sommes accordées par le gouvernement fédéral à la défense nationale, et bien que Chantier Davie Canada inc. (Davie) ait récemment obtenu un contrat de 16 M\$ pour des travaux liés au navire (NGCC) Henry Larsen, les retombées économiques des investissements liés aux infrastructures de défense sont demeurées très modestes au Québec.

L'excellence des travaux de Davie a pourtant été reconnue en février 2015 par la remise du prix *Chantier naval nord-américain de l'année* par la société de certification Lloyd's.

## **Engagement**

Le Québec demande un engagement de votre part pour que le prochain gouvernement fédéral accorde au Québec une juste part des investissements fédéraux en matière de défense et d'infrastructure navale, reflétant la haute qualité de Davie.

# **INSTITUTIONS FÉDÉRALES ET DUALITÉ LINGUISTIQUE**

## **Financement de Radio-Canada**

### **Contexte**

La Société Radio-Canada (SRC) joue un rôle important dans le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes. Elle assure une présence essentielle en français dans toutes les provinces et les territoires et, dans plusieurs régions du pays à majorité anglophone, elle est l'un des seuls médias à assurer une présence télévisuelle et radiophonique en français d'un océan à l'autre. La capacité de la SRC à remplir pleinement ses obligations définies dans la Loi sur la radiodiffusion est compromise, puisque les coupes effectuées au fil des ans dans les services en français ne lui permettent plus d'offrir autant de services de radio et de télévision qui reflètent la diversité régionale du pays.

Entre 1990 et 2014, les crédits parlementaires octroyés à la SRC ont augmenté d'un peu moins de 0,5 %, alors que les dépenses gouvernementales augmentaient de 74 % et l'indice des prix à la consommation de 51 %. Les gouvernements du Québec et de l'Ontario font front commun pour exiger le rehaussement des budgets de la SRC.

## **Engagement**

Le Québec demande un engagement de votre part à rétablir le financement de la Société Radio-Canada afin que celle-ci soit en mesure de répondre adéquatement à son mandat de refléter la dualité linguistique canadienne.

## **Nomination et bilinguisme des juges de la Cour suprême du Canada**

### **Contexte**

La Cour suprême du Canada est le tribunal de dernière instance au pays appelé à arbitrer, entre les deux paliers de gouvernement,

les litiges relatifs au partage des compétences constitutionnelles. Le respect des principes du fédéralisme supposerait que ses juges soient sélectionnés selon un processus qui refléterait l'égalité de statut entre les deux paliers de gouvernement au Canada. Les différents processus suivis par le gouvernement fédéral au cours des dernières années ne répondent pas à cette préoccupation.

De plus, le Québec considère que, dans un pays bijuridique et bilingue, la maîtrise de la langue française par l'ensemble des juges de la Cour suprême est une condition nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Les juges doivent être capables de comprendre, sans intermédiaire, les mémoires, les lois, la jurisprudence et la doctrine rédigés en français. Il importe de garantir aux francophones un statut égal devant la plus haute cour du Canada.

### **Engagement**

Le Québec demande un engagement de votre part pour que le prochain gouvernement fédéral, concernant les trois juges du Québec qui siègent à la Cour suprême du Canada, exerce sa prérogative de nomination en choisissant parmi une liste de candidats proposés par le gouvernement du Québec. Cette liste de candidat(e)s éligibles serait établie à l'issue du processus de consultations indépendant et apolitique déjà mis en place au Québec.

Le Québec demande également que le prochain gouvernement fédéral s'engage à ce que le bilinguisme fasse partie des critères obligatoires de sélection pour tout candidat à un poste de juge de la Cour suprême du Canada, au même titre que le mérite, l'excellence et la bonne conduite.

## **CONCERTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE**

### **Péage sur le pont Champlain**

#### **Contexte**

Le gouvernement du Québec salue la décision du gouvernement fédéral de devancer l'échéancier de la construction du nouveau pont Champlain à 2018. Toutefois, il n'appuie pas l'idée d'un péage sur le nouveau pont, car elle soulève notamment des questionnements quant à l'équité de ce mode de financement, ainsi que ses impacts sur la mobilité et les autres liens routiers entre Montréal et la Rive-Sud.

Les usagers actuels n'ont pas à être pénalisés financièrement par un péage, alors qu'il s'agit d'un remplacement d'une infrastructure fédérale existante. Le remplacement du pont Champlain devrait être entièrement financé par des fonds fédéraux.

### **Engagement**

Le Québec demande un engagement de votre part afin d'abandonner l'idée d'instaurer un péage sur le nouveau pont Champlain et d'assumer entièrement les coûts liés au remplacement de cette infrastructure fédérale.

### **Projet de loi C-51 (Loi antiterroriste de 2015)**

## **Contexte**

Le gouvernement du Québec a fait connaître ses préoccupations quant au contenu du projet de loi C-51, notamment à l'égard des vastes pouvoirs qui seraient octroyés au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et des impacts des nouvelles mesures de sécurité sur la population.

Le gouvernement du Québec reste favorable aux mesures qui permettent d'améliorer la sécurité du public, notamment en dotant les corps policiers d'outils visant à contrer et à prévenir l'extrémisme violent. Cependant, dans une société démocratique, les impératifs de sécurité doivent être pondérés au regard des protections constitutionnelles dont bénéficient tous les citoyens. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir avec sagesse lorsqu'ils choisissent de restreindre la portée de ces droits et libertés.

## **Engagement**

Le Québec demande un engagement de votre part à revoir les nouveaux pouvoirs qui sont dévolus au SCRS dans la Loi antiterroriste de 2015 et à mieux encadrer leur exercice. De plus, le gouvernement fédéral devra s'assurer que les droits et libertés des citoyens seront adéquatement protégés dans la mise en œuvre des nouvelles mesures, notamment en prévoyant qu'ils disposeront de recours utiles en cas de plaintes.

Enfin, puisque ce type de mesures interpelle directement plusieurs secteurs de l'activité gouvernementale québécoise, le Québec demande au prochain gouvernement fédéral de s'engager à consulter les provinces et les territoires préalablement au dépôt de projets de loi similaires.

## **See also:**

[Lettre adressée aux chefs de partis fédéraux](#)



#-3

## Tabling of Documents

**Allan Rumbolt, MLA  
Hudson Bay  
October 2015**

*Letter from Premier of Quebec to Federal Party  
Leaders Referencing Nunavut/Quebec border*

Thank you, Mr. Speaker.

Mr. Speaker, I would like to table a letter written on August 14, 2015 by the Premier of Quebec to the federal party leaders. The letter refers to reviewing the border between Nunavut and Quebec. The relevant sections have been translated into English.

Thank you.

